

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

PIL - Reconversion des Anciens Thermes Nationaux d'Aix-les-Bains

Notre territoire est couvert par 3 Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi). Ces outils de planification définissent les règles de construction et d'occupation des sols de nos communes.

Publié le 07 avril 2023

Dernière modification le 18 février 2025



Des nouvelles informations suite aux annulations partielles du PLUi ex-CA
LB sont [à télécharger ici !](#)

Reconversion des Anciens Thermes Nationaux d'Aix-les-Bains par la Procédure Intégrée pour le logement (PIL)

A ce jour, le bâtiment des Anciens Thermes Nationaux est totalement désaffecté et constitue une très importante friche urbaine en hyper centre-ville. Deux enjeux majeurs donnent la ligne directrice du futur projet : la protection et la mise en valeur du patrimoine aixois et la redynamisation du centre-ville.

Ce projet d'intérêt général vise à renforcer l'offre de logements et la vocation commerciale du centre-ville dans un bâtiment inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques et en adéquation avec les objectifs du développement durable. Ce projet a l'objet d'une procédure spécifique, la Procédure Intégrée pour le Logement (PIL) qui regroupe :

- › La mise en compatibilité du PLUi avec le projet,
- › L'analyse environnementale du projet et de la mise en compatibilité du PLUi,
- › La demande de permis de construire du projet.

<https://grand-lac.fr/au-quotidien/amenagement-et-developpement-du-territoire/urbanisme/les-plui-du-territoire/les-procedures-du-plui-grand-lac-approuvees/pil-reconversion-des-anciens-thermes-nationaux-daix-les-bains?>

Une enquête publique s'est tenue du 22 novembre au 22 décembre 2022. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont disponibles ci-après.

La mise en compatibilité du PLUi a été approuvée par arrêté préfectoral n°2023-911 du 25 juillet 2023, disponible ci-après.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur



Arrêté préfectoral d'approbation



Les pièces du dossier d'approbation PIL

Rapport de présentation



Règlement



Zonage



Actes administratifs



Les pièces du dossier de l'enquête publique PIL

<https://grand-lac.fr/au-quotidien/amenagement-et-developpement-du-territoire/urbanisme/les-plui-du-territoire/les-procedures-du-plui-grand-lac-approuvees/pil-reconversion-des-anciens-thermes-nationaux-daix-les-bains?>

0_Information et vote public



1_Mise en compatibilité du PLUi



2_Analyse environnementale



3_avis PPA



4_Permis de construire



5_Actes administratifs



ALLER PLUS LOIN



SUR LE SITE

> **PLUi de Chautagne**

> **PLUi de l'Albanais Savoyard**

<https://grand-lac.fr/au-quotidien/amenagement-et-developpement-du-territoire/urbanisme/les-plui-du-territoire/les-procedures-du-plui-grand-lac-approuvees/pil-reconversion-des-anciens-thermes-nationaux-daix-les-bains?>

> Le Géoportail de l'urbanisme



SUR INTERNET

- > **L'approbation du SCoT en vigueur**
(<http://www.metropole-savoie.com/metropole-savoie-elabore-et-met-en-oeuvre-le-schema-de-coherence-territoriale-scot/approbation-du-scot-le-8-fevrier-2020/>)
- > **Le SCoT en vigueur**
(<http://www.metropole-savoie.com/wp-content/uploads/2016/01/Le-SCoT-en-vigueur-17122016.pdf>)



**GRAND
LAC**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

**GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION**

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Accueil du lun au ven



:
8h30-12h00
et 13h30-17h00



04 79 35 00 51